

Réserve des volontaires de la marine royale canadienne (R.C.N.V.R.).— Ses effectifs consistent en 87 officiers de la liste A, 20 de la liste B, 19 instructeurs et 1,096 hommes de divers grades distribués dans les villes suivantes: Halifax, Saint-John, Charlottetown, Québec, Montréal, Ottawa, Toronto, Hamilton, Port-Arthur, Winnipeg, Saskatoon, Regina, Edmonton, Calgary, Vancouver, Prince-Rupert, et une nouvelle division est en voie d'organisation.

Chaque division est placée sous le commandement immédiat d'un officier de la R.C.N.V.R. Cet officier commandant a sous ses ordres d'autres officiers.

Un sous-officier instructeur de grande expérience, ayant appartenu à la marine de guerre britannique ou à la marine royale canadienne, est attaché aux quartiers généraux de chaque division pour l'instruction des hommes dans le tir au canon, le lancement de torpilles, la manœuvre des navires et autres sujets connexes.

Chaque officier de la liste "A" et chaque homme de la R.C.N.V.R. doit assister annuellement à 30 exercices au moins, d'une heure chacun, aux quartiers généraux de la division. En fait, chacun d'eux est présent à 40 ou 50 exercices. En outre, les officiers et les hommes assistent annuellement aux bases navales d'Halifax ou d'Esquimalt, ou à bord des vaisseaux de la marine royale canadienne ou britannique, à des manœuvres d'entraînement de deux à trois semaines.

Les officiers et les hommes qui peuvent obtenir un congé sont autorisés à faire du service volontaire pendant un maximum de quatre mois, au cours de leur période d'enrôlement; un grand nombre d'entre eux ont profité de cette permission pour acquérir une plus grande connaissance de la navigation. La période d'engagement dans cette réserve est de trois ans.

Sous-section 2.—Forces militaires.

La Milice du Canada est constituée par la loi de la Milice; la Milice active se divise en permanente et temporaire.

Milice permanente active.—La force permanente comprend les unités suivantes:—

Cavalerie.—The Royal Canadian Dragoons; Lord Strathcona's Horse (Royal Canadians).

Artillerie.—La brigade de l'artillerie à cheval royale canadienne (batteries "A", "B" et "C"); Artillerie Royale Canadienne (Batteries lourdes N^{os} 1, 2, 5 et batterie moyenne N^o 3 et batterie anti-aérienne N^o 4).

Génie.—Génie royal canadien (13 détachements et 1 compagnie de campagne).

Signaux.—Corps des signaleurs royaux canadiens.

Infanterie.—The Royal Canadian Regiment; Princess Patricia's Canadian Light Infantry; Le Royal 22^eme Régiment (un régiment canadien-français).

Intendance militaire.—L'Intendance Militaire Royale Canadienne (12 détachements et 1 dépôt).

Services de santé.—Les Services de santé de l'armée royale canadienne (12 détachements).

Corps des vétérinaires.—Les Corps des vétérinaires militaires royaux canadiens (5 détachements).

Corps des magasins militaires.—Le corps des magasins militaires royaux canadiens (12 détachements).

Trésorerie.—La Trésorerie militaire royale canadienne (13 détachements).

Corps des commis militaires.—Corps des commis militaires d'état-major (12 détachements).

L'amendement de 1919 à la loi de la Milice a limité à 10,000 hommes les effectifs de la milice permanente, mais actuellement elle compte moins de 4,300 hommes.

Ecoles d'instruction.—L'école canadienne des armes portatives est l'unique école qui soit une unité indépendante de la force permanente, mais il existe des Ecoles Royales d'instruction dans chacune des garnisons de la force permanente.